



SG/ANTENJ

ANTENJ

DEMANDE D'INFORMATION (RFI)

Réf : RFI ANTENJ v2.12.1

MàJ : 20/03/2019

DEMANDE D'INFORMATION SITENJ

Systeme d'information des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (PNIJ de nouvelle génération)

La présente Demande d'Information (DI) ne s'assimile en rien à une consultation formelle au sens de la réglementation des marchés publics (telle que fixée par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

Elle se place dans le cadre d'analyses préliminaires et, partant, elle n'entraîne aucun engagement de la part du ministère de la justice de formellement lancer une quelconque procédure et, si tel devait être le cas, les éléments qu'elle comporte ne préjugent en rien de la forme, du périmètre et du contenu d'un appel au marché.

En contrepartie, les réponses apportées par les entreprises en réponse à ladite demande n'ont de caractère que purement informatif, et à ce titre, elles ne sauraient s'assimiler à des engagements contractuels ou même à des discussions précontractuelles. Elles n'obligent en rien leurs auteurs dans la forme et la nature des réponses qui seraient apportées dans le cadre d'une ou plusieurs consultations futures.

La participation à la DI n'implique en aucun cas un avantage dans le cadre d'une éventuelle consultation qui lui ferait suite ni une quelconque préférence pour les sociétés qui ont répondu à ladite DI.

 SG/ANTENJ	ANTENJ DEMANDE D'INFORMATION (RFI)	Réf : RFI ANTENJ v2.12.1 MàJ : 20/03/2019
--	---	--

I. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATION

Une réflexion est actuellement en cours au sein des services du ministère de la justice relativement à la mise en place d'un système d'information des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (SITENJ)

L'objet de la présente demande d'information est d'éclairer cette réflexion quant à l'opportunité de la démarche, au contenu et au périmètre d'une éventuelle consultation future et, enfin, de l'aider dans la détermination de la forme d'un appel au marché (procédure(s) ad hoc, allotissement éventuel, nature des engagements contractuels, etc.).

	ANTENJ DEMANDE D'INFORMATION (RFI)	Réf : RFI ANTENJ v2.12.1 MàJ : 20/03/2019
SG/ANTENJ		

II. FORME ET CONTENU DE LA REPOSE ATTENDUE

Les dossiers de réponse à la demande d'information doivent être adressés avant le 04/06/2019 par le biais de « Place », la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'État.

Ils doivent contenir :

- une présentation précise de la société et de la solution à même de s'inscrire dans la démarche ;
- les réponses aux différentes questions du document présenté en annexe I ;
- d'éventuels compléments venant étayer les réponses au questionnaire ;
- l'accord de confidentialité bipartite signé (cf. annexe II).

Tous les documents devront impérativement être rédigés en langue française.

Chaque participant est libre de ne répondre qu'à une partie des questions et d'adjoindre à sa réponse tout document ou information qu'il considère comme présentant un intérêt par rapport aux enjeux et aux questions présentées.

Au niveau des réponses à apporter au document de l'annexe I et pour chaque fonctionnalité décrite :

- indiquer si la solution couvre d'ores et déjà la fonctionnalité ;
- préciser, lorsque ce n'est pas le cas, si la « roadmap » de développement prend en compte cette fonctionnalité (préciser le calendrier) ;
- dans tous les cas, préciser les éventuels écarts que porte la solution vis-à-vis de la fonction.

 SG/ANTENJ	ANTENJ DEMANDE D'INFORMATION (RFI)	Réf : RFI ANTENJ v2.12.1 MàJ : 20/03/2019
--	---	--

III. AJUSTEMENT DE LA DEMANDE / DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS

Toute demande de clarification ou d'information complémentaire relative à la demande d'information doit être adressée au plus tard le 01/05/2019, par la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de l'État.

S'il le juge nécessaire, un participant peut adresser une demande motivée d'entretien avec les représentants de l'administration sur le projet, ceci notamment afin de présenter les caractéristiques de sa solution, le ministère de la justice se réservant la décision de l'accorder ou non. Les éventuels entretiens se dérouleront, en langue française, sur une même durée de deux heures pour chacune des entreprises le sollicitant.

Par ailleurs, le ministère de la Justice se réserve la possibilité, sur sa propre initiative ou sur la base de demandes adressées par les sociétés, d'apporter certaines rectifications et/ou ajustement à la présente demande d'information. Ces modifications sont communiquées dans la même forme que le dossier initial et en font partie intégrante (sous forme, le cas échéant, « annule et remplace »).

 SG/ANTENJ	ANTENJ DEMANDE D'INFORMATION (RFI)	Réf : RFI ANTENJ v2.12.1 MàJ : 20/03/2019
--	---	--

IV. AUTRES PRECISIONS

Les informations communiquées par l'administration sont uniquement destinées à favoriser les échanges et, sauf accord expressément contraire, ne peuvent être utilisées que pour répondre à la demande d'information.

Toutes les informations recueillies dans le cadre de la présente demande d'information sont traitées et conservées de manière confidentielle par le ministère de la justice, qui se réserve le droit de librement les utiliser dans le cadre de ses analyses préliminaires et, en tant qu'elle le considère utile, dans la formalisation de documents qui pourront être mis à la disposition de potentiels concurrents dans le cadre d'une ou plusieurs consultations à venir. Dans ce cadre, les documents pourront, selon les mêmes règles de confidentialité, être partagés avec certains membres du comité d'orientation des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (décret n°2017-614 du 24 avril 2017).

Il appartient aux sociétés qui adressent une réponse à la demande d'information de préciser à l'administration les éléments qui, dans ladite réponse, doivent être considérés comme protégés par le secret commercial et/ou qui ne peuvent être utilisés dans les conditions ci-dessus détaillées.

Par ailleurs, il est précisé que tous les coûts liés à la rédaction des réponses à la présente demande d'information sont à la charge du participant, la participation à la demande d'information ne donnant lieu à aucune forme de rémunération au bénéfice des sociétés.

En répondant à la présente demande d'information, le participant déclare implicitement comprendre et accepter les règles mentionnées dans le présent document.

Les sociétés présentant une solution doivent s'assurer qu'elle répond ou peut répondre aux critères d'autorisation d'opérations relatives à un moyen de cryptologie prévu au titre de l'article 226 du code pénal.



SG/ANTENJ

ANTENJ

**DEMANDE D'INFORMATION
(RFI)**

Réf : RFI ANTENJ v2.12.1

MàJ : 20/03/2019

Annexe I de la DI - SITENJ

réponse de :

Nom de l'entreprise

 <p>SG/ANTENJ</p>	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
--	--	---

I. CONTEXTE DE LA SOLUTION

La présente demande d'information se place dans le cadre d'analyses préliminaires conduites par le ministère de la justice afin de se doter d'un système d'information des techniques d'enquêtes numériques judiciaires.

Le gouvernement a souhaité la création d'une structure en capacité d'assurer la maîtrise des outils régaliens mis en œuvre en matière d'interceptions judiciaires et de conforter la nécessaire dimension interministérielle de son action. Pour répondre à ce besoin, le décret du 24 avril 2017 porte création du service à compétence nationale, dénommé «Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires», qui est chargé de coordonner les efforts de l'État en matière d'interceptions de communications électroniques judiciaires.

Ce système d'information devra permettre :

- l'acquisition en temps réel de données en provenance des opérateurs de communications électroniques suite à une réquisition judiciaire (communications, sms, mms, data, métadonnées) ;
- l'acquisition de données détenues par les OCE suite à une réquisition judiciaire (demandes d'identification, détail des communications, données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés, et diverses autres informations ne portant pas sur le contenu des communications, ...)
- l'analyse et le traitement enrichi de ces différentes données au travers d'interfaces ergonomiques et intuitives ;
- de stocker de façon sécurisée l'ensemble de ces données avec un niveau de redondance adéquat ;
- de journaliser l'intégralité des actions réalisées.

Cette demande d'information est constituée d'un questionnaire permettant de mieux appréhender les grandes fonctions attendues par la solution. Il convient de répondre le plus précisément possible aux questions posées.

	ANTENJ DEMANDE D'INFORMATION (RFI)	Réf : RFI ANTENJ v2.12.1 MàJ : 20/03/2019
SG/ANTENJ		

II. PERIMETRE TECHNICO-FONCTIONNEL DE LA SOLUTION

Les fonctions principales souhaitées ou envisagées sont :

- Fonctionnalités d'acquisition des données – réseaux de collecte
 - Données détenues par les Opérateurs en Communications Electroniques (OCE)
 - protocoles HI1, HI2, HI3 : voix / data - mobiles, voix / data – fixe
 - Métadonnées fournies par les OCE
- Fonctionnalités ergonomiques d'analyse et de présentation des données
- Fonctionnalités intuitives de traitement enrichi des données collectées (graphes sociaux temporel et relationnel, recoupement de flux de données, ...)
- Fonctionnalités de mobilité (préciser la nature des terminaux pris en compte pour l'accès à la solution)
- Fonctionnalités de géolocalisation (historique, temps réel, actif/passif)
- Fonctionnalités de recherche et de traitement des données (entre les différentes bases de données, données brutes, données traitées, ...)
- Fonctionnalités d'intégration de modules externes et d'interconnexion avec des systèmes d'information ou des applications externes (authentification, ...)
 - Connexion au travers d'API externe et/ou de modules externes
- Fonctionnalités de stockage (gestion des grandes volumétries, performances, ..)
- Fonctionnalités techniques d'adaptation à la mise à l'échelle en fonction de l'augmentation des besoins
 - Matérielle /logicielle
- Fonctionnalités permettant la mise en œuvre d'une très haute disponibilité entre deux sites
- Fonctionnalités enrichies de traçabilité de toutes les actions réalisées par les différents utilisateurs
- Fonctionnalités de sécurité permettant de garantir la confidentialité et l'intégrité des données

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

III. RENSEIGNEMENTS TECHNICO-FONCTIONNELS DE LA SOLUTION

Description de la solution

Fonctionnalités cœur de métier

- 1. Depuis combien d'années** la solution est-elle sur le marché ? Est-elle disponible en français ? En anglais ? La langue est-elle personnalisable dans l'interface ?

Répondre ici.

- 2. Décrivez les différents flux d'interceptions légales (Handover interface for the lawful interception of telecommunications traffic) qui peuvent être reçus par la solution. Ces implémentations sont-elles conformes aux normes ETSI ? Quels sont les protocoles supportés et les formats de données pris en charge ?**

Répondre ici.

- 3. Décrivez les différentes métadonnées collectées par la solution. Quels sont les protocoles supportés et les formats de données pris en charge ?**

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

- 4. Le système est-il compatible avec des données envoyées par les opérateurs nationaux suite à des réquisitions? (données liées à de multiples prestations demandées, comme les factures détaillées). Le système est-il interconnectable à une solution de même nature d'un autre Etat membre de la communauté européenne ? Si oui, précisez dans quelles conditions.**

Répondre ici.

- 5. L'application est-elle modulaire, paramétrable et conceptuellement adaptée aux éventuelles évolutions de l'activité ?**

Répondre ici.

- Peut-on interconnecter un système d'archivage numérique à valeur probante ? Comment ?

Répondre ici.

- Est-ce que l'introduction d'un module externe conserve une homogénéité ergonomique et graphique pour l'utilisateur ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

6. Le logiciel fournit-il des fonctionnalités d'analyse des données collectées ? Quels outils sont proposés (graphes sociaux temporel et relationnel, recoupement de flux de données, ...) ?

Répondre ici.

7. Des mécanismes de renvoi d'appel en temps réel des cibles vers des terminaux tiers sont-ils prévus ? précisez

Répondre ici.

8. Précisez l'état de vos travaux sur la 5G

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Description fine de l'expérience usager

- 9. Décrivez l'organisation du site web/client et de sa page d'accueil. Décrivez le parcours type d'un utilisateur à travers l'interface (copies d'écran). Quel est « l'objet/élément » de départ qui détermine l'organisation des données du logiciel ? (cible, numéro, affaire, ...)**

Répondre ici.

- 10. Décrivez les points forts et les atouts de l'ergonomie de l'interface ? Combien de temps de formation est-il nécessaire pour qu'un utilisateur novice puisse utiliser l'interface ? La mise à disposition d'une plateforme de formation type « bac à sable » est-elle envisageable ? Argumentez en utilisant notamment des captures d'écran.**

Répondre ici.

- 11. Préciser la partie de votre site/logiciel ayant une structure imposée vous permettant notamment de respecter les normes ergonomiques, pour le reste, quel niveau de design personnalisable offrez-vous ? (thèmes, widget, CSS, framework, dashboard personnalisable...)**

Répondre ici.

- 12. Un moteur de recherche permet-il de requêter dans toutes les données de la solution ? (base de données, méta données, données brutes, données traitées, ...). Précisez le « périmètre » du moteur de recherche (recherche floue etc.....).**

Répondre ici.

- 13. L'ergonomie et la charte graphique sont-elles homogènes sur l'ensemble de la solution et des fonctionnalités ? Précisez ?**



SG/ANTENJ

ANTENJ

DEMANDE D'INFORMATION (RFI)

Réf : RFI ANTENJ v2.12.1

MàJ : 20/03/2019

Répondre ici.

14. Existe-t-il des profils utilisateurs permettant de personnaliser l'interface par utilisateur ? Existe-t-il des flux type RSS pour prévenir l'utilisateur de l'arrivée de nouvelles données attribuées à son profil ?

Répondre ici.

15. Existe-t-il des notifications de modifications dans les données, de la fin de prestations ou d'alerte par mail en fonction de la réception des données ?

Répondre ici.

16. Existe-t-il un annuaire interne d'enrichissement des données présentées pour les utilisateurs intégré au logiciel ?

Répondre ici.

 <p>SG/ANTENJ</p>	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
--	---	---

17. Les paramètres de profils « utilisateur » permettent-ils de :

- mettre en favoris ses actions (précisez) ;
- mettre des coordonnées personnelles/professionnelles au travers d'un carnet d'adresse ;
- mettre des alertes à des collègues dans le système ;
- personnaliser ses communications (code de couleur/palette de couleur) ?

Répondre ici.

18. Peut-on partager un dossier et les informations associées avec d'autres utilisateurs ? Existe-t-il des droits délégués aux utilisateurs dans le partage de données ?

Répondre ici.

19. Peut-on éditer un document (type « Browser-Based Editing ») à l'aide d'un navigateur au travers la solution ?

Répondre ici.

20. Des fonctions de retranscriptions des communications sont-elles présentes ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

21. Quelles sont les technologies employées pour le développement du site web / client lourd ?

Répondre ici.

- Technologie utilisée pour : « la présentation graphique », « le serveur », « les langages de développement côté serveur », « la communication client- serveur », « les bases de données » ?

Répondre ici.

22. Décrivez les fonctionnalités du « sonogramme » des communications (fonctionnalités de filtres, d'export, transcription,...). Ajoutez des captures d'écran sur cette partie.

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Description fine de la solution de mobilité et des fonctionnalités disponibles

23. Quels types de clients préconisez-vous pour utiliser l'interface ? Un navigateur ou un client lourd (application) ? La solution proposée est-elle de type « responsive » ? Précisez

Répondre ici.

- Cas d'un navigateur : quels navigateurs et quelles versions sont supportés ? Avec quelles extensions ?

Répondre ici.

- Cas d'un client lourd : quelles versions de systèmes d'exploitation sont supportées ?

Répondre ici

24. Des clients mobiles de type « smartphone » sont-ils compatibles avec l'interface ? Quels types de smartphone (Os) ? Avec un navigateur ou client lourd (application) ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

- Cas d'un navigateur : quels navigateurs et quelles versions sont supportés ? Avec quelles extensions ?

Répondre ici.

- Cas d'un navigateur : l'IHM a-t-elle été développée spécifiquement pour répondre aux contraintes techniques d'un smartphone (ergonomie et options disponibles par rapport à l'interface standard) ?

Répondre ici.

- Cas d'un client lourd : quelles versions de systèmes d'exploitation de smartphone sont supportées ? Le code source de l'application client lourd du smartphone pourrait-il être audité par l'ANSSI ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Description fine de la solution de géolocalisation

25. Décrivez les fonctionnalités de l'outil de géolocalisation.

Répondre ici.

26. Quelles sources de données peuvent alimenter le module de géolocalisation ? Peut-on géolocaliser à partir de données stockées par les opérateurs et obtenues suite à des réquisitions. Peut-on géolocaliser à partir de données issues de balises, d'IOT, ... ? Décrivez très précisément cette fonctionnalité.

Répondre ici.

27. Quels types de rapports et d'historiques permet l'outil de géolocalisation ?

Répondre ici.

28. Décrivez les fonctionnalités de géolocalisation temps réel existant dans la solution. Peut-on afficher plusieurs trajets de plusieurs individus ou cibles (précisez ce qu'est une cible) ? Peut-on représenter ou superposer des itinéraires choisis ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

29. Avec l'outil de géolocalisation, la solution permet-elle de déclencher une action lors de l'entrée dans une zone, de la sortie d'une zone, de rester un certain temps dans une zone etc... (geofencing) ? Décrivez son fonctionnement (avec image à l'appui).

Répondre ici.

30. L'écoute de communication et le suivi cartographique de l'émission sont-ils possibles en même temps ? Décrivez les fonctionnalités interagissant entre ces deux applications.

Répondre ici.

31. Quel choix technologique a été fait pour le moteur cartographique ?

Répondre ici.

32. Quelles cartographies employez-vous pour la géolocalisation (OSM, Google, IGN, ...) ? Utilisez-vous « street view » de Google ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Environnement de la solution

**33. Quel est l'environnement technique nécessaire au bon fonctionnement de l'application ?
Décrivez les architectures matérielles que vous préconisez (serveur, stockage, réseaux, ..).**

Répondre ici.

34. Est-ce que le stockage des données nécessite une architecture particulière en fonction des utilisations dans l'application ? (données brutes, données traitées, données en base...)

Répondre ici.

35. La solution peut-elle fonctionner sur des systèmes virtualisés ? Quelle est sa compatibilité avec les solutions de virtualisation du marché ?

Répondre ici.

36. Est-elle compatible avec une solution hyper convergée ? Argumentez la réponse

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

37. Quels sont les différents « systèmes d'exploitation » utilisés par la solution ? Quels sont ceux supportés ?

Répondre ici.

38. Décrivez les stratégies de la solution permettant une évolution de l'architecture en fonction de la charge/volumétrie (serveurs, stockages, réseaux).

Répondre ici.

39. Quelles sont les stratégies possibles pour assurer une haute disponibilité de l'application ?

Répondre ici.

40. La solution dispose-t-elle d'interfaces REST (RESTfull) ?

Répondre ici.

41. Précisez les connecteurs de délégation d'authentification

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Performances de la solution

- 42. Quelles sont les capacités de traitement de votre solution ? Pouvez-vous nous donner des exemples de volumétrie de stockage, temps de traitement et temps de réponse entre les services, le nombre de machines, nombre d'utilisateurs en précisant le contexte utilisé ?**

Répondre ici.

- 43. Pour quelles limites la solution de base est-elle spécifiée ? (débit réseau, nombre d'interceptions légales, volumétrie des métadonnées et de la voix par IP, volumétrie data, nombre de connexions utilisateurs)**

Répondre ici.

- 44. Est-ce que tous les éléments précédents peuvent être montés à l'échelle (réception et traitement des données, consultation, ...) ? Quelles parties du logiciel sont capables de faire face à un nombre croissant d'utilisateurs et de transactions ?**

Répondre ici.

- 45. Quels sont les scénarios au niveau architecture matérielle et logicielle pour y parvenir ?**

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

46. Une panne d'une partie du système génère-telle une potentielle perte de données ? A quel niveau ? Une solution de remédiation pourrait-elle être étudiée ?

Répondre ici.

47. Décrivez les outils permettant de dimensionner et prévoir les besoins de mise à l'échelle dont dispose la solution (capacity planning, automatisation, instanciation VM ou conteneur, ...).

Répondre ici.

48. L'ensemble des processus utilisés par les logiciels sont-ils surveillés et monitorés ? Par quels logiciels ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Architecture logicielle et développement

Description fine des bonnes pratiques de développement

49. Précisez la typologie de la solution proposée

- Progiciel, développement ou mixte (développement spécifique ou intégration de logiciel libre/à licence)?

Répondre ici.

- Si mixte, préciser un ratio (en%) entre les développements spécifiques et les logiciels intégrés. Précisez la liste des logiciels intégrés et le type de licence.

Répondre ici.

50. Quelles sont les technologies et langages utilisés dans la solution ?

Répondre ici.

51. La solution aurait-elle la capacité de s'interfacer avec des applications externes au travers d'API d'accès et de versement exposées par le logiciel ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

52. Adaptation de la solution à un environnement « métier » : la solution permet-elle de démarrer sur un élément de base appelé « affaire » au lieu de cible ou autre déjà défini ? Ce changement nécessite-t-il un développement particulier ?

Répondre ici.

53. Disposez-vous de vos ressources propres en développement ? Avez-vous une usine de développement logiciel ? Possédez-vous des grilles d'estimation des charges, de consolidation des demandes puis de procédure formelle de validation des priorités ? Développez-vous en France ?

Répondre ici.

54. Au niveau qualité logicielle, quelles sont les normes utilisées pour le développement du logiciel ? (ISO/CEI 9126, ISO25000/SQuaRE, ...). Est-elle développée en architecture multi-tiers ?

Répondre ici.

55. Des audits de qualité du code source de la solution sont-ils réalisés ? Précisez

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Description fine des mécanismes de recette technique, fonctionnelle

56. Est-il possible de déployer/existe-t-il un environnement de type « bac à sable » destiné à des fins de tests et de formation ? Précisez

Répondre ici.

57. Les nouveaux programmes/versions sont-ils/elles systématiquement testés puis recettés dans un environnement dédié avant d'être livrés à l'exploitation ? A quelle fréquence faites-vous les différents tests ?

Répondre ici.

58. Décrivez les environnements disponibles permettant de réaliser des tests de production. Où sont faits ces tests (détailler l'environnement/locaux) ? Les utilisateurs peuvent-ils participer à la recette ?

Répondre ici.

59. Comment procédez-vous aux tests fonctionnels et utilisez-vous des logiciels pour effectuer les différents tests ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

60. Décrivez les conditions et procédures de livraisons en production, la démarche de contrôle des livraisons en production et des packages de livraisons, y compris un retour arrière. Avez-vous mis en place des mécanismes d'intégration continue ?

Répondre ici.

61. Adoptez-vous une méthode de développement ou une livraison continue des applications ? Si oui, ce pipeline intègre-t-il nativement la sécurité (OWASP Mozilla Observatory, ...) ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Réaction sur incidents, SLA

62. Des mécanismes de rejeu automatique des données mal décodées sont-ils mis en place ? Précisez

Répondre ici.

63. Quelle est la procédure d'escalade mise en place en cas d'incident ?

Répondre ici.

64. La procédure d'escalade permet-elle le respect des engagements de disponibilité (SLA) ? Quels sont les délais régissant l'escalade ?

Répondre ici.

65. Des astreintes sont-elles mises en place ? Sont-elles en adéquation avec les engagements de disponibilité 24/24 7/7 ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

66. Des ressources sont-elles disponibles localement au niveau des DOM/COM en cas de traitements d'incidents nécessitant une interaction directe avec l'utilisateur ?

Répondre ici.

67. Décrivez un niveau de SLA que vous seriez capable de tenir dans le cadre de l'Agence ?

Répondre ici.

68. Est-il possible de mettre en place un « Proof of Concept » dans un environnement virtualisé au sein de l'agence ? Quelles sont les conditions nécessaires ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

Sécurité de la solution

69. Quelles procédures sont mises en place sur le plan technique et organisationnel afin de garantir la sécurité des développements en terme d'intégrité et de confidentialité ?

Répondre ici.

70. Décrivez les différents moyens d'analyse sécurité des flux entrants dans la solution ? Il conviendra d'expliquer comme sont traitées les pièces contenues dans les flux data.

Répondre ici.

71. Quelle est la procédure de déploiement des mises à jour des nouvelles versions du logiciel ? (nombre de versions par an) Existe-t-il un processus de suivi des mises à jour ? Préciser la procédure concernant le déploiement des correctifs ?

Répondre ici.

72. Quels sont les outils mis en place pour gérer les versions des logiciels ?

Répondre ici.

 <p>SG/ANTENJ</p>	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
---	---	---

73. Quelles solutions de supervision préconisez-vous avec votre logiciel ?

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

74. Quels sont les outils mis en place pour la traçabilité ? Les journaux sont-ils exportables vers des produits tiers à des fins d'analyse/recherche ?

Répondre ici.

75. Quels mécanismes de gestions des rôles et des accès sont utilisés ? Décrivez les processus d'accès sécurisés à la plateforme ?

Répondre ici.

76. Les données sont-elles chiffrées au sein des différentes parties du stockage ? Précisez les systèmes de stockage utilisant du chiffrement (base de données, données brutes, données traitées, ...).

Répondre ici.

77. Audit du logiciel:

- **Effectuer vous des audits réguliers des différents codes du logiciel ?**
- **Des audits d'intrusion sont-ils effectués sur les surfaces exposées du logiciel ? Sur quelles parties/services ? En interne ou par un prestataire extérieur ?**

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.12.1</p> <p>MàJ : 20/03/2019</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

78. La solution est-elle totalement conforme aux recommandations de l’Instruction Interministérielle 901 (SGDSN/ANSSI) ? Précisez

Répondre ici.

79. Les règles élémentaires d’hygiène informatique de l’ANSSI sont-elles respectées au niveau des SI de développement de la solution ? Précisez
(https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2017/01/guide_hygiene_informatique_anssi.pdf)

Répondre ici.

80. Avez-vous des personnels habilités confidentiel ou secret défense dans votre société ? Préciser les fonctions concernées ? Disposez-vous de locaux classifiés ?

Répondre ici.

	ANTENJ DEMANDE D'INFORMATION (RFI)	Réf : RFI ANTENJ v2.1 MàJ : 25/01/2018
SG/ANTENJ		

IV. ASPECTS FINANCIERS

Les informations demandées dans ce paragraphe sont destinées à permettre l'évaluation du coût global au travers d'une décomposition analytique des coûts. Il est souhaitable de renseigner les rubriques suivantes de la façon la plus exhaustive possible. Les données à fournir pour les différentes rubriques sont des coûts ou des informations permettant de les estimer.

- Coût initial d'acquisition d'une solution unitaire (pour un nombre d'interceptions donné, une capacité d'acquisition des flux, un nombre d'utilisateurs défini)

Répondre ici.

- Coût / ratio lié aux développements spécifiques et à l'intégration de briques pour répondre aux besoins et au contexte du ministère de la justice.

Répondre ici.

- Le coût récurrent unitaire.

Répondre ici.

- Coût de la mise à l'échelle (capacité x2, x5, x10).

Répondre ici.

- Coût de transfert de compétence / formation.

Répondre ici.

- Coût éventuel des différents niveaux de support. Heures ouvrées ou 24/7. Engagement de réponse.

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFIANTENJ v2.1</p> <p>MàJ : 25/01/2018</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

V. ASPECTS PLANIFICATION

Les informations demandées dans ce paragraphe sont destinées à permettre l'évaluation du temps et des modalités de mise en œuvre de la solution.

- Durée de déploiement sur la base d'un cahier des charges communiqué.

Répondre ici.

- Durée du projet observée chez un autre client dans un contexte similaire. Contacts appréciés.

Répondre ici.

- Possibilité / proposition de mise en œuvre itérative de la solution. Exemple ou cas apprécié.

Répondre ici.

- Délai de mise à disposition d'une équipe projet et composition macro de celle-ci.

Répondre ici.

	<p>ANTENJ</p> <p>DEMANDE D'INFORMATION (RFI)</p>	<p>Réf : RFI ANTENJ v2.1</p> <p>MàJ : 25/01/2018</p>
<p>SG/ANTENJ</p>		

VI. INFORMATIONS GENERALES

Merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'adresse du siège de l'entreprise ainsi que celle de son support technique ?

Répondre ici.

- Joindre si possible une brochure de l'entreprise et du/des produits proposés.

Répondre ici.

- Joindre ou décrire la roadmap de la solution, fonctionnalités et évolutions technologiques.

Répondre ici.

- Préciser les références, les clients dans un contexte similaire pour lesquels cette solution a été installée. Indiquer pour chacun de ces clients l'état d'avancement de l'installation (recette, expérimentation, production ou autre).

Répondre ici.

- Préciser si l'entreprise est éditrice, distributrice ou intégrateur de la solution.

Répondre ici.

- Si nécessaire, toute information complémentaire utile à la bonne compréhension de la solution.

Répondre ici.



SG/ANTENJ

ANTENJ

DEMANDE D'INFORMATION (RFI)

Réf : RFIANTENJ v2.1

MàJ : 25/01/2018

Annexe II de la DI - SITENJ

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

Nom de l'entreprise

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DES TECHNIQUES
D'ENQUETES NUMERIQUES JUDICIAIRES

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE

L'ANTENJ, Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires, 13 place Vendôme, Paris, représentée par Monsieur Damien MARTINELLI Directeur habilité à cet effet,

ET

.....[nom société],[Dénomination sociale]
au capital de, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
de, sous le numéro, dont le siège social est situé
....., représentée par agissant en sa qualité de
.....

Ci-après collectivement désignée(s) les « Parties »

PREAMBULE

La Société exerce ses activités notamment dans le domaine de :
.....
.....
.....

L'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques met en œuvre la plate-
forme nationale des interceptions judiciaires prévues au chapitre VI du titre IV du
code de procédure pénale. Elle est également compétente pour les techniques
d'enquêtes numériques mentionnées au même chapitre.

Dans ce cadre, le Partenaire a décidé de lancer un RFI (Request For Interest) pour
engager un dialogue technique reposant sur une demande d'information écrite, sur le
sujet du SITENJ, afin de déterminer les éventuelles solutions existantes, la faisabilité
technique, financière de ce projet.

Cet accord de confidentialité s'inscrit dans le cadre de cette RFI.

Dans le cadre du Projet, il apparaît nécessaire aux Parties de se transmettre
certaines informations de nature technique, commerciale et/ou stratégique à
caractère confidentiel et propriété de chacune d'entre elles.

Les parties au présent Accord désirent arrêter les conditions de communication de ces informations confidentielles et fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection.

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

1. Pour les besoins de cet Accord de Confidentialité sont considérées comme des informations confidentielles :
 - a) Les informations de toute nature portant directement ou indirectement sur les Parties, leurs activités, leur situation ou leurs perspectives qui auront été communiquées, par écrit, électroniquement ou oralement à l'autre Partie ou à toutes autres entités du groupe auquel elle appartient et/ou aux conseils, dirigeant, mandataires sociaux, salariés et employés (les « représentants ») des parties.
 - b) Les analyses, les synthèses, études et autres documents que les parties et leurs représentants auraient préparés ou fait préparer, contenant les informations définies à l'article 1.a) ci-dessus ou élaborées à partir de telles informations.

Ci-après dénommées « Informations Confidentielles »

2. Les obligations auxquelles les Parties souscrivent par la signature de cet accord ne sont pas applicables aux Informations Confidentielles si les Parties peuvent prouver qu'au jour de leur divulgation à l'autre Partie et/ou à leurs Représentants elles sont déjà connues du public ou le deviendraient, par la suite, autrement que du fait d'une divulgation opérée par les Parties ou leurs Représentants.
3. Les parties s'engagent par la signature du présent Accord, à la date de réception de chacune des Informations Confidentielles, à :
 - a) N'utiliser lesdites Informations Confidentielles que pour leur propre compte et aux seules fins d'évaluer le partenariat, notamment elles s'interdisent d'utiliser directement ou indirectement les Informations Confidentielles à des fins commerciales, financières, techniques, judiciaires ou d'une manière qui puisse entraîner un quelconques préjudice pour l'autre Partie ;
 - c) Ne pas divulguer lesdites Informations Confidentielles en tout ou partie à un tiers, sauf si les Parties y sont tenues par obligation légale.
 - d) Ne divulguer lesdites Informations Confidentielles qu'aux Représentants des Parties dont l'intervention pour l'étude et les négociations relatives au Projet est nécessaire et qui seront liées aux parties par un engagement de confidentialité imposant l'observation des mêmes restrictions que celles contenues dans le présent Accord de Confidentialités par leurs Représentants ;
 - e) Informer l'autre partie de toute infraction éventuelle aux obligations imposées par le présent Accord de Confidentialité, et à fournir assistance raisonnable afin d'en minimiser les effets.

4. Les Parties s'engagent en outre, dans l'éventualité où elles ne donneraient pas suite au Projet et à première demande de l'une ou l'autre des deux Parties :
 - a) A retourner immédiatement tous les documents mentionnés à l'article 1.a) ci-dessus ainsi que toutes copies de ces documents à l'autre partie ;
 - b) A détruire immédiatement tous les documents mentionnés à l'article 1.b) ci-dessus, ainsi que toute copies de ces documents qu'elle qu'en soit la forme.
5. Le présent Accord de Confidentialité est soumis au droit français. Tout différend se rattachant au présent Accord de Confidentialité sera soumis à la compétence du système judiciaire.
6. Rien dans cet Accord de Confidentialité ne doit être interprété de façon à créer une obligation ou une attente d'une ou des parties à avoir un rapport commercial avec l'autre partie, ni à créer un partenariat ou une entité juridique entre les parties. Dans le cas où les Parties décideraient la mise en œuvre d'un partenariat, il ferait l'objet d'un contrat distinct.
7. Les obligations contenues dans cet Accord de Confidentialité prendront effet à la date de signature des présentes.

Fait le, A Paris,

En 2 exemplaires originaux,

La Société

Nom :

En sa qualité de

L'ANTENJ

Nom : Damien MARTINELLI

En sa qualité de Directeur de l'Agence